

Accès différé

Rapport d'expertise CATNAT :

**Avis hydrogéologique suite
aux inondations par remontée
de nappe survenues du 25
janvier 2014 au 1er février 2014
sur la commune de Saignac et
Cambran (40), dans le cadre
d'une demande de
reconnaissance de l'état de
catastrophe naturelle**

BRGM/RP-64731-FR
Juillet, 2015

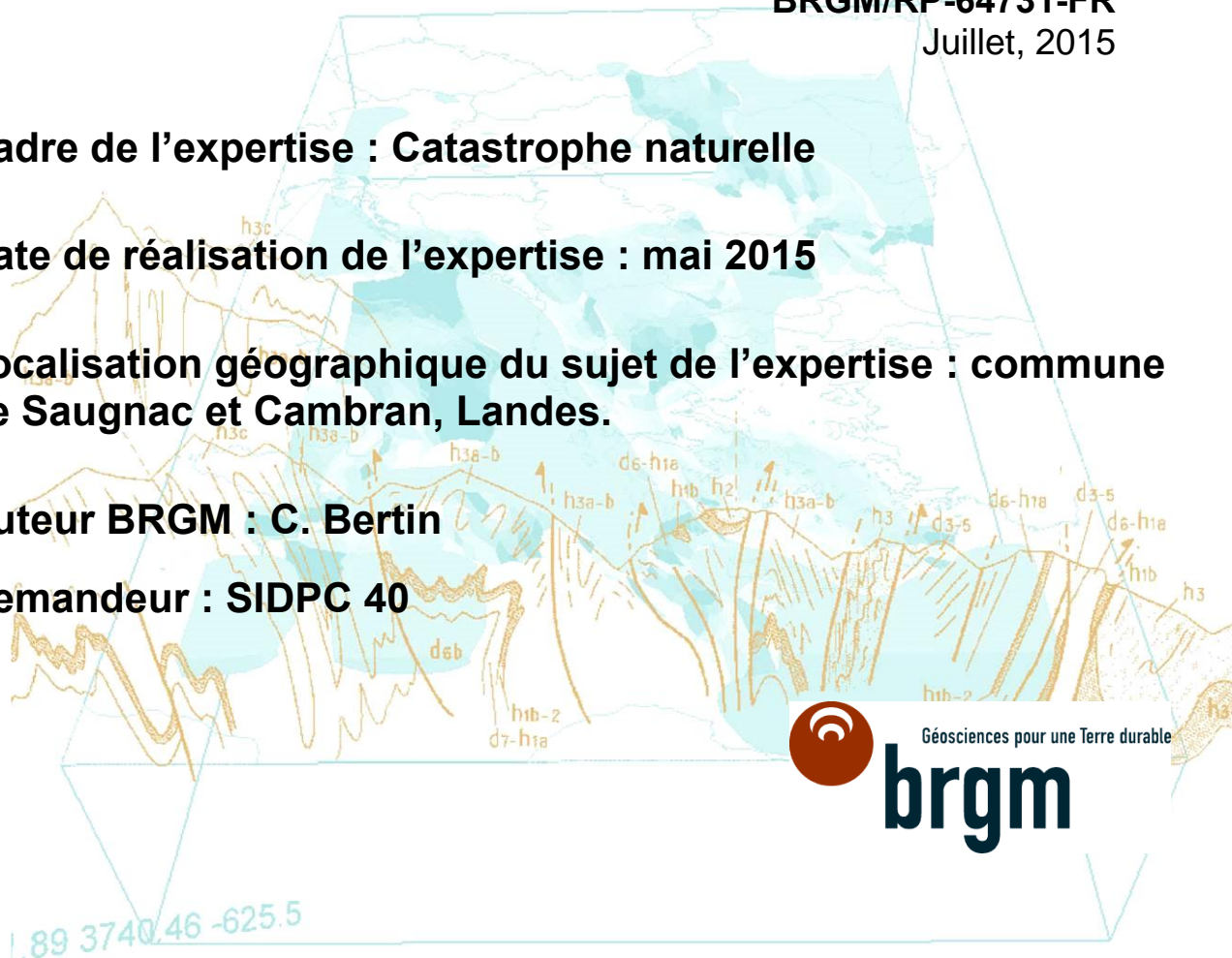
Cadre de l'expertise : Catastrophe naturelle

Date de réalisation de l'expertise : mai 2015

**Localisation géographique du sujet de l'expertise : commune
de Saignac et Cambran, Landes.**

Auteur BRGM : C. Bertin

Demandeur : SIDPC 40



Géosciences pour une Terre durable



brgm

Le système de management de la qualité et de l'environnement du BRGM est certifié par AFNOR selon les normes ISO 9001 et ISO 14001.

Ce rapport est le produit d'une expertise institutionnelle qui engage la responsabilité civile du BRGM. Il constitue un tout indissociable et complet ; une exploitation partielle ou sortie du contexte particulier de l'expertise n'engage pas la responsabilité du BRGM.

La diffusion des rapports publics est soumise aux conditions de communicabilité des documents, définie en accord avec le demandeur. Aucune diffusion du présent document vers des tiers identifiés ne sera volontairement engagée par le BRGM sans notification explicite du demandeur.

Ce document a été vérifié et approuvé par :

Vérificateur :	Date : 31/07/2015	
Nom : M. Chabart		
Approbateur :	Date : 06/08/2015	
Nom : E. Vanoudheusden	Directrice BRGM Auvergne	

Mots-clés : expertise, catastrophe naturelle, inondation, remontée de nappe – Aquitaine, Landes, Saugnac et Cambran.

En bibliographie, ce rapport sera cité de la façon suivante :

Bertin C. (2015) – Avis hydrogéologique suite aux inondations par remontée de nappe survenues du 25 janvier 2014 au 1er février 2014 sur la commune de Saugnac-et-Cambran (40) dans le cadre d'une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Rapport d'expertise CATNAT. Rapport BRGM/RP-64731-FR. 19 p., 12 ill., 3 ann.

© BRGM, 2015, ce document ne peut être reproduit en totalité ou en partie sans l'autorisation expresse du BRGM.

Sommaire

1. Introduction	5
2. Présentation de la zone d'étude	5
2.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE.....	5
2.2. CONTEXTES GEOLOGIQUE ET MORPHOLOGIQUE	7
2.2.1 Contexte géologique.....	7
2.2.2 Contexte morphologique	7
2.3. CONTEXTES HYDROGEOLOGIQUE ET HYDROLOGIQUE.....	8
2.3.1 Contexte hydrogéologique.....	8
2.3.2 Contexte hydrologique.....	9
2.4. HISTORIQUE DES EVENEMENTS ANTERIEURS	10
3. Description du sinistre	11
3.1. CONTEXTE CLIMATIQUE	11
3.2. CONSTAT	11
3.3. MESURES DISPONIBLES DURANT L'EVENEMENT	13
4. Diagnostic	15
5. Conclusions	15
6. Annexes	16

Liste des illustrations

Illustration 1- localisation générale de la commune de Saugnac-et-Cambran (http://www.geoportail.gouv.fr).....	6
Illustration 2 – localisation détaillée de la zone concernée par les inondations (rond rouge) (http://www.geoportail.gouv.fr).....	6
Illustration 3 - Extrait de la carte géologique BRGM 1/50 000 de Dax et localisation du secteur expertisé (rond rouge) http://infoterre.brgm.fr/	7
Illustration 4 – cartographie de la sensibilité aux remontées de nappe en domaine sédimentaire (limites communales en orange, rond rouge : secteur étudié) d'après le site BRGM : www.inondationsnappes.fr	9
Illustration 5 – réseau hydrographique (en bleu) à proximité du secteur étudié (rond rouge), d'après http://m.geoportail.fr/	9
Illustration 6 – localisation de la station hydrométrique Q3464010 (rond bleu) http://www.hydro.eaufrance.fr/	10
Illustration 7 – arrêtés préfectoraux relatifs à la commune de Saugnac et Cambran. Données extraites du site http://macommune.prim.net	10
Illustration 8 – photographies prises durant les inondations : à gauche traces de la remontée d'eau (environ 25 cm/ dalle), à droite persistance de l'eau le 18/02/14 (photographies propriétaire)	12
Illustration 9 – photographie du dispositif de pompage et seau contenant un mélange d'eau et de sable remontés par la pompe, février 2014 (photographie propriétaire).....	12
Illustration 10 – puits équipé d'une pompe dans la cave de M. Pastor (photographies BRGM 28/05/15)....	13
Illustration 11 - chronique hydrométrique enregistrée en 2014 sur la station Q 3464010 « le Luy à St-Pandelon » (40) d'après http://www.hydro.eaufrance.fr/	14
Illustration 12 – débit instantané et journalier maximaux enregistrés sur la station Q 3464010 « le Luy à St-Pandelon » (40) d'après http://www.hydro.eaufrance.fr/	14

1. Introduction

La préfecture des Landes, Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC); a sollicité le 13/02/2014 le BRGM Aquitaine pour émettre un avis hydrogéologique suite aux inondations par remontée de nappe survenues du 25 janvier 2014 au 1er février 2014; sur le territoire de la commune de Saugnac et Cambran. Cette mission s'inscrit dans le cadre de l'instruction du dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (demande communale en date du 10/02/2014- cf. annexe 1).

Les objectifs de la mission sont les suivants :

- décrire les phénomènes déclarés (nature, caractéristiques, conséquences) ;
- caractériser les événements (intensité, etc.) ;
- apprécier autant que possible les causes de leur déclenchement.

Ce diagnostic est établi par un hydrogéologue du BRGM. Il s'appuie sur des observations visuelles effectuées lors d'une visite du site réalisée le 28/05/2015 en présence de M. Forsans Maire de Saugnac-et-Cambran et M. Pastor propriétaire de l'habitation touchée par les événements (située 20 route de l'église de Cambran).

En complément aux observations visuelles, l'expertise s'est appuyée sur la consultation des documents suivants :

- photographies des dégâts remises par M. Pastor;
- rapport météorologique de Météo France (14/02/2014) ;
- courrier de M. Pastor adressé à la mairie de Saugnac et Cambran

Une analyse des informations disponibles relatives au contexte général a également été menée au travers de la consultation des bases de données accessibles.

Ce rapport technique constitue un tout indissociable et complet ; une exploitation partielle ou sortie du contexte particulier du dossier d'instruction de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle n'engage pas la responsabilité du BRGM.

2. Présentation de la zone d'étude

2.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE

Entre le 25 janvier 2014 et le 1er février 2014, la commune de Saugnac-et-Cambran (Illustration 1) a subi des inondations par débordement du cours d'eau le Luy. Une habitation située 1,8 km au nord-est du bourg (parcelle 1 section AK), aurait également été affectée par un phénomène d'inondation par remontée de nappe (Illustration 2).

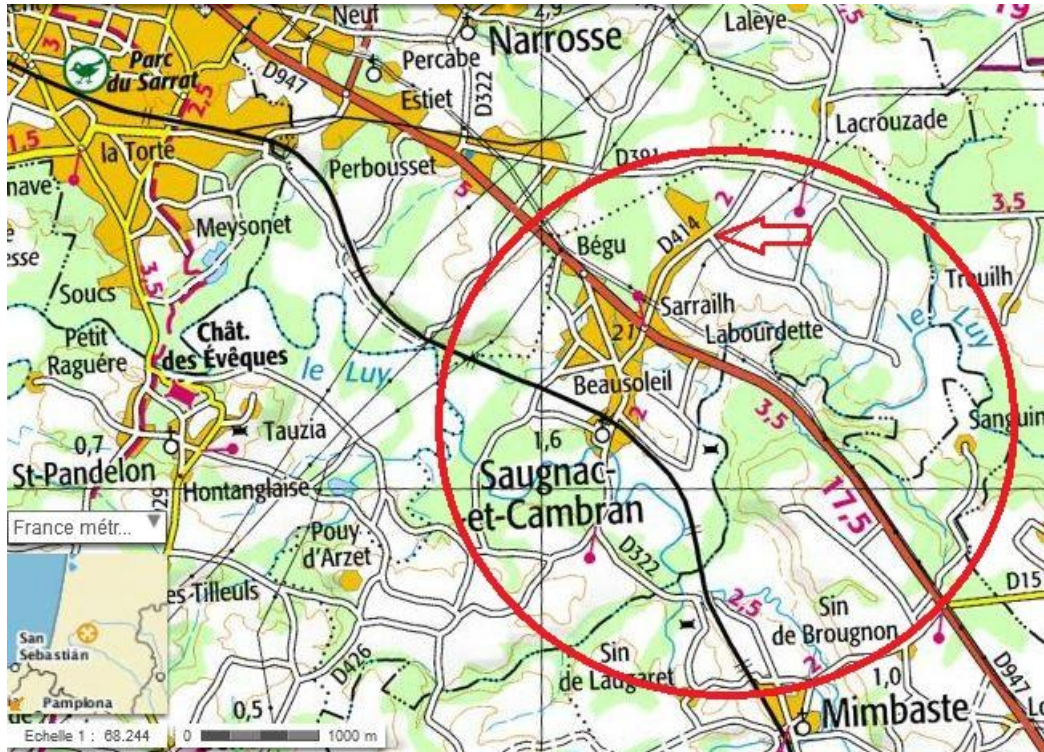


Illustration 1- localisation générale de la commune de Saugnac-et-Cambran, flèche rouge : secteur expertisé (<http://www.geoportail.gouv.fr>)

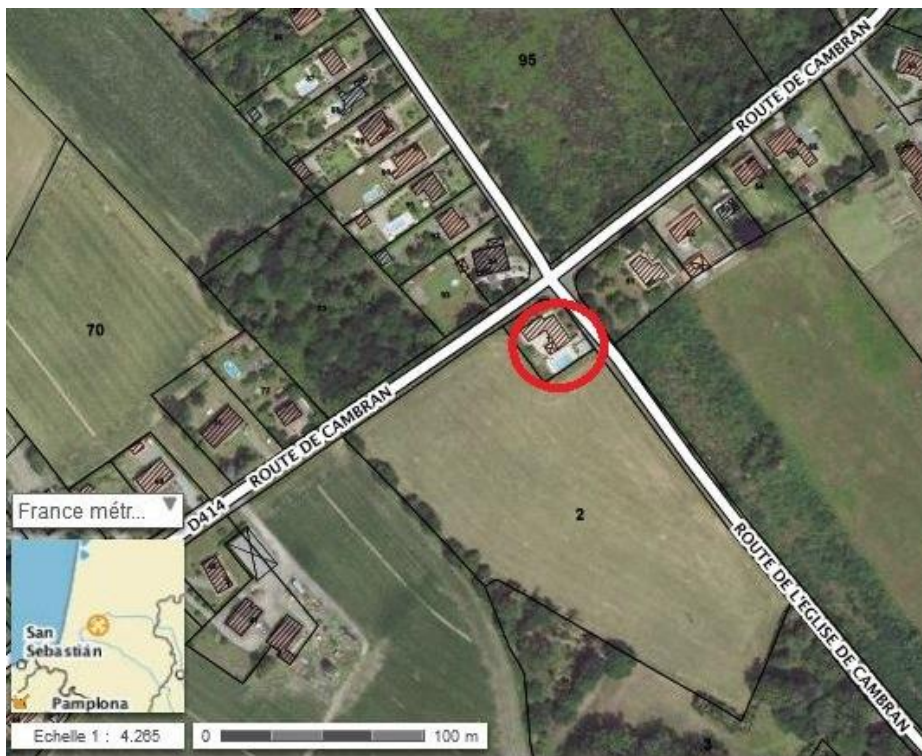


Illustration 2 – localisation détaillée de la zone concernée par les inondations (rond rouge) (<http://www.geoportail.gouv.fr>)

2.2. CONTEXTES GEOLOGIQUE ET MORPHOLOGIQUE

2.2.1 Contexte géologique

La carte géologique de Dax au 1/50 000 du BRGM (n°977) et sa notice permettent de décrire les formations géologiques affleurant sur le territoire de la commune et en particulier dans le secteur expertisé (Illustration 3).

Ce dernier est situé au droit de sables éoliens continentaux notés NF sur la carte géologique. Ils sont rattachés à la formation des sables des Landes

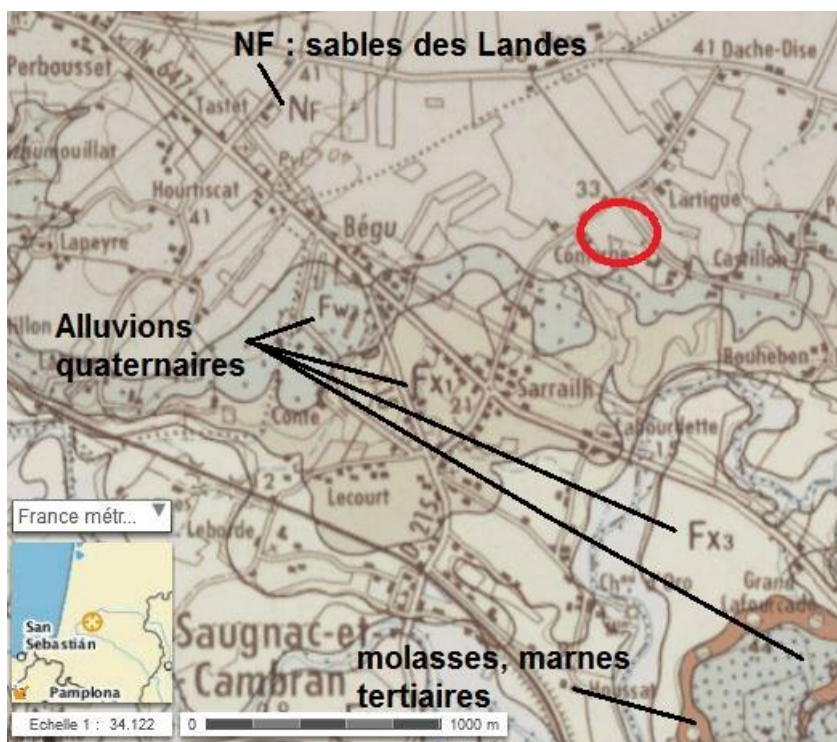


Illustration 3 - Extrait de la carte géologique BRGM 1/50 000 de Dax et localisation du secteur expertisé (rond rouge)
<http://infoterre.brgm.fr/>

Dans le secteur étudié, ces sables reposent en placage sur un système de terrasses fluvio-glaciaires comportant des matériaux de nature variée (graviers, galets, sables, argiles, limons... notés Fw à Fx).

Ces formations alluviales surmontent des formations sédimentaires tertiaires (molasses, marnes plus ou moins silteuses).

Les sondages voisins extraits de la Banque des Données du Sous-sol (BSS) dans un rayon de 1 000 m autour de la zone d'expertise mettent en évidence la présence sur des épaisseurs variables, de formations généralement détritiques surmontant des horizons marneux.

2.2.2 Contexte morphologique

Du point de vue morphologique, le site expertisé est situé sur un plateau à une altitude d'environ 30 mètres. Il est encadré par les vallées de l'Adour et du Luy qui s'écoulent vers l'ouest à des cotes d'une dizaine de mètres. La pente générale du plateau dans le secteur étudié est assez faible, elle est orientée vers le Luy (sud).

2.3. CONTEXTES HYDROGEOLOGIQUE ET HYDROLOGIQUE

2.3.1 Contexte hydrogéologique

Les données présentées ci-après sont tirées de la notice de la carte géologique à 1/50 000 de Dax : « ...l'ensemble des formations pléistocènes généralement détritiques renferme un aquifère drainé par les cours d'eau et alimenté par la pluie. Ces conditions confèrent aux nappes des terrasses un caractère irrégulier principalement en ce qui concerne les réserves qui fluctuent saisonnièrement de manière importante. Cette irrégularité jointe aux caractères « perchés » ne permet leur utilisation que pour des puits fermiers voire des irrigations modestes... »

Aucune information sur les caractéristiques hydrogéologiques de ces formations n'est disponible dans le secteur d'étude en bibliographie.

De même, l'absence de piézomètre dans la banque ADES¹ à proximité du site ne permet pas de préciser le niveau piézométrique de la nappe contenue dans les sables des Landes ni d'évaluer plus spécifiquement les conditions d'écoulement ainsi que ses battements au sein de l'aquifère. Le piézomètre le plus proche captant la nappe des sables des Landes est situé à plus de 8 km au nord du site (09505X0033/D7), sur la rive droite de l'Adour, et ne peut être considéré comme représentatif du secteur expertisé.

Les points d'eau extraits de la BSS présents à proximité du site révèlent que ces formations (sables des Landes et alluvions quaternaires) sont exploitées par des forages d'une dizaine de mètres de profondeur pour des usages agricoles.

Le site internet www.inondationsnappes.fr permet d'avoir une idée sur les secteurs sensibles au phénomène de remontées de nappes. Développé par le BRGM, et présenté aux professionnels et au grand public, il permet de consulter des cartes départementales de sensibilité. L'utilisation du site et de ses résultats, impliquent l'acceptation des conditions générales d'utilisation. Les cartes de sensibilité aux remontées de nappes ont été établies à l'échelle départementale et suivant la méthodologie nationale. Elles reflètent l'état des connaissances à la date de leur élaboration.

Le territoire de la commune de Sagnac-et-Cambran est concerné par les remontées de nappe en domaine sédimentaire. Le secteur expertisé est situé au droit d'une zone ayant une sensibilité « très faible » (Illustration 4).

¹ Banque nationale d'Accès aux Données sur les Eaux Souterraines : [http : //www.ad.es.eaufrance.fr/](http://www.ad.es.eaufrance.fr/)

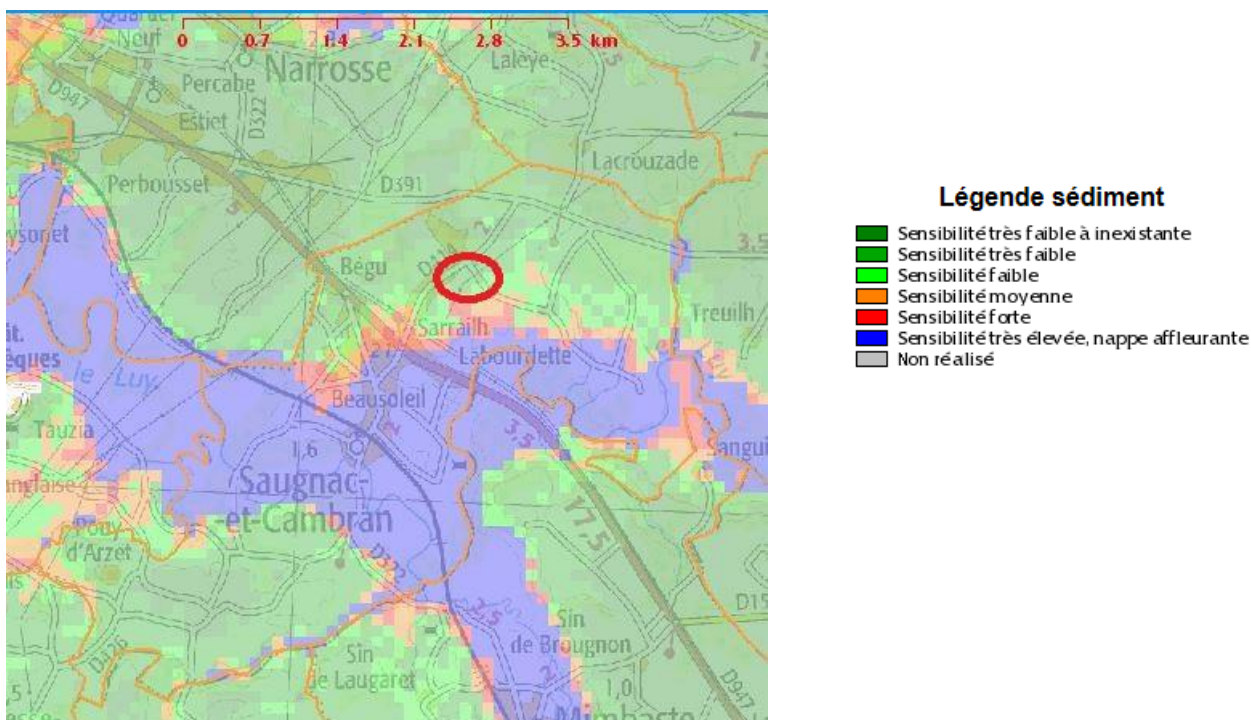


Illustration 4 – cartographie de la sensibilité aux remontées de nappe en domaine sédimentaire (limites communales en orange, rond rouge : secteur étudié) d'après le site BRGM : www.inondationsnappes.fr

2.3.2 Contexte hydrologique

Deux ruisseaux, affluents du Luy, drainent le secteur étudié (Illustration 5). Ils sont situés à 500 m environ du site expertisé.



Illustration 5 – réseau hydrographique (en bleu) à proximité du secteur étudié (rond rouge), d'après <http://m.geoportail.fr/>

Il n'existe pas de station hydrométrique sur les cours d'eau drainant spécifiquement la nappe des sables des Landes à proximité du site étudié dans la banque HYDRO (<http://www.hydro.eaufrance.fr/>).

La station la plus proche est située sur le Luy à 12 km environ en aval, sur le territoire de la commune de St-Pandelon (code station : Q3464010).

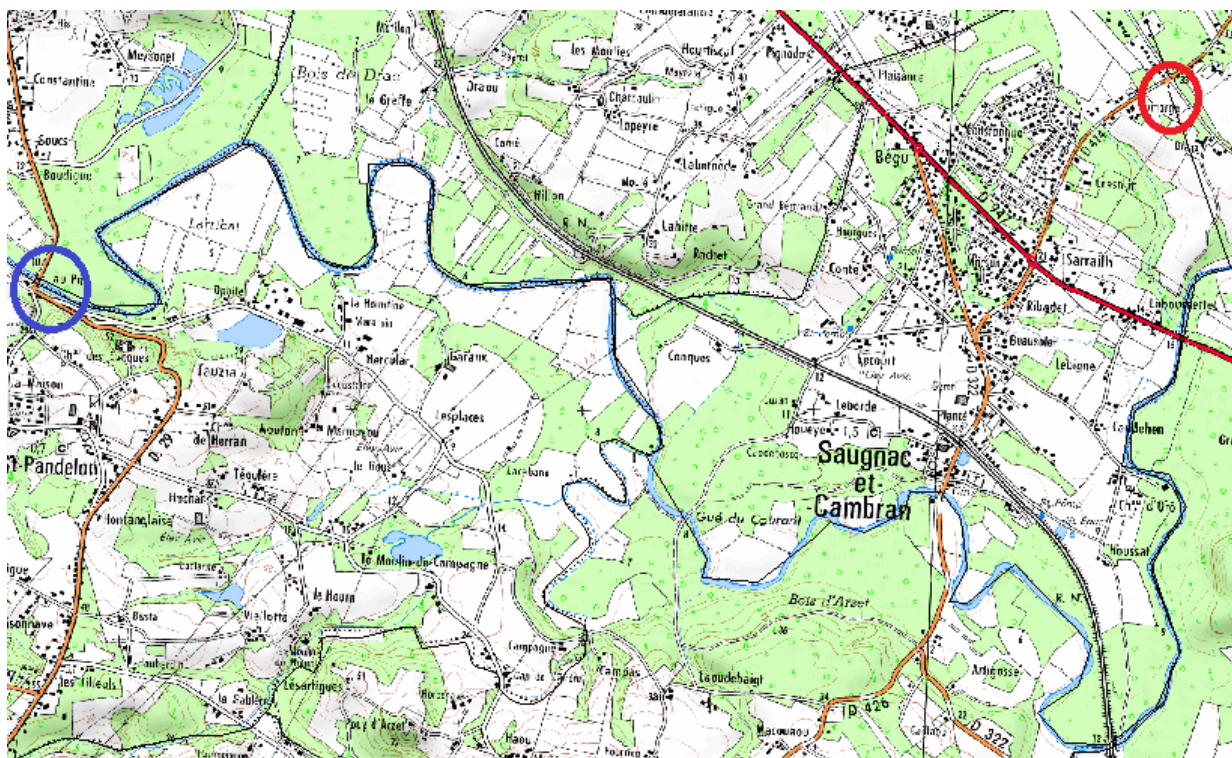


Illustration 6 – localisation de la station hydrométrique Q3464010 (rond bleu) <http://www.hydro.eaufrance.fr/> et secteur étudié (rond rouge)

2.4. HISTORIQUE DES EVENEMENTS ANTERIEURS

La commune a fait l'objet, à ce jour, de trois arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour des phénomènes d'inondation entre 1983 et 2009. Le phénomène « remontée de nappe » n'est toutefois pas identifié en tant que tel (source <http://macommune.prim.net>) (Illustration 7).

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	19/07/1983	27/07/1983	15/11/1983	18/11/1983
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009

Illustration 7 – arrêtés préfectoraux relatifs à la commune de Sagnac et Cambran. Données extraites du site <http://macommune.prim.net>

3. Description du sinistre

3.1. CONTEXTE CLIMATIQUE

Nous reprenons les principaux éléments figurant dans le rapport météorologique établi par Météo France (annexe 2) :

« Il pleut tous les jours sur l'ensemble du département des Landes à partir du 17 janvier avec des sols gorgés d'eau et des rivières bien saturées.

La commune de Sagnac-et-Cambran se situe à moins de 10 km de la station météorologique de Dax dont les mesures montrent que pour la période étudiée l'épisode pluvieux le plus significatif, au regard des cumuls compris entre 1 heure et 48 heures, est caractérisé par les précipitations enregistrées entre le 27 janvier à 19h24 et le 29 janvier à 19h24 légales. »

L'expert météorologique conclut que « ...avec une durée de retour inférieure à 10 ans, les précipitations qui ont touché la commune de Sagnac-et-Cambran du 27 au 29 janvier 2014 ne présentent pas de caractère exceptionnel. L'étude sur des pas de temps plus courts aboutit à une conclusion identique. En revanche le cumul pluviométrique mesuré sur la commune de Sagnac-et-Cambran sur la période de recharge des nappes phréatiques du 1^{er} octobre 2013 au 1er février 2014, dépasse le 9eme décile ; ce cumul peut être considéré comme exceptionnel... ».

3.2. CONSTAT

Selon les éléments recueillis lors de la visite de terrain qui s'est tenue le 28/05/15, des pluies importantes se sont abattues sur la commune et ses environs au cours du mois de janvier 2014 provoquant des inondations par débordement du cours d'eau le Luy.

L'habitation de M Pastor située à plus de 800 m en ligne droite du Luy aurait quant à elle été touché par un phénomène d'inondation par remontée de nappe.

Le propriétaire a constaté l'inondation de sa cave à la fin du mois de janvier 2014 L'eau serait apparue « brusquement » et aurait atteint un niveau de 25 cm environ par rapport au radier de la dalle en béton (Illustration 8).

Le 17 février, et ce malgré la mise en œuvre d'un pompage, cette dernière demeure en eau. M. Pastor observe que les différentes pompes qu'il a utilisées remontent également des quantités non négligeables de sable : Illustration 9 et annexe 3.

Les venues d'eau se sont faites via un trou réalisé par le propriétaire dans la dalle en béton dans l'objectif d'y installer une pompe (vide-cave) suite à une petite inondation de la cave (environ 1 cm d'eau) que M. Pastor avait observé en 2013.



Illustration 8 – photographies prises durant les inondations : à gauche traces de la remontée d'eau (environ 25 cm/dalle), à droite persistance de l'eau le 18/02/14 (photographies propriétaire)

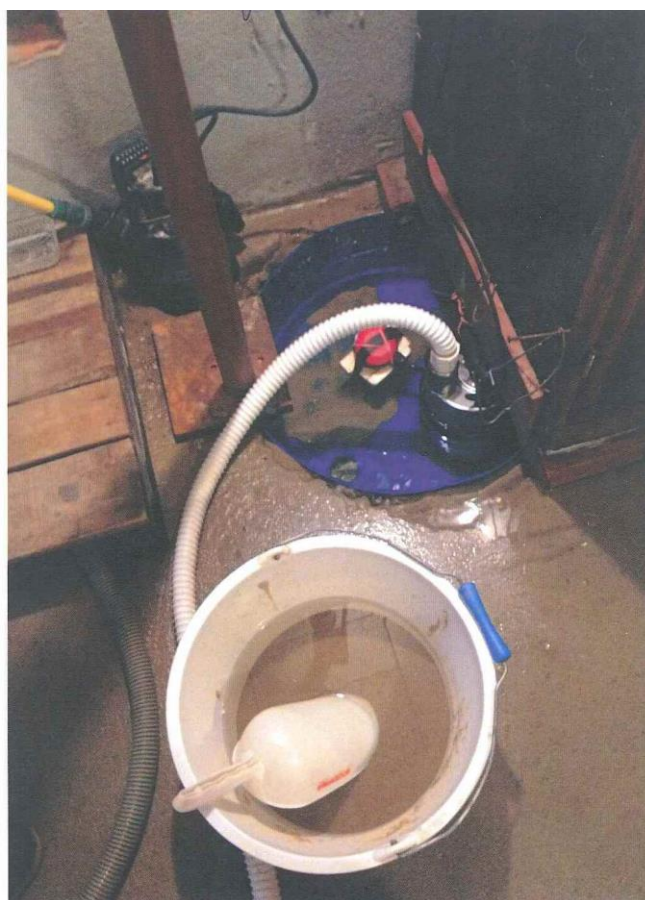


Illustration 9 – photographie du dispositif de pompage et seau contenant un mélange d'eau et de sable remontés par la pompe, février 2014 (photographie propriétaire)

Lors de la visite du site, nous avons constaté qu'une pompe était installée au droit du petit puits crépiné d'environ 70 cm de profondeur créé dans la dalle bétonnée de la cave. La pompe se met en route automatiquement dès que le niveau de l'eau atteint un certain seuil (Illustration 9). Le 28/05/15, le niveau de l'eau se trouvait à 20 cm de profondeur par rapport à la dalle.



Illustration 10 – puits équipé d'une pompe dans la cave de M. Pastor (photographies BRGM 28/05/15)

L'enquête de voisinage réalisée le 28/05/15 a également permis de constater :

- La présence d'un puits d'une profondeur de 4-5 m utilisé pour l'arrosage du jardin dans la propriété de M. Pastor. Il n'a pas été possible de mesurer la cote de l'eau (accès impossible à l'intérieur de l'ouvrage).
- L'existence d'un petit puits dans une propriété située à 300 m environ au nord-nord-ouest du site expertisé. Selon le propriétaire, la profondeur du puits est de l'ordre de 5-6 m et le niveau de l'eau peut remonter jusqu'à 1 m par rapport à la surface du sol en hiver. Aucun phénomène de remontée de nappe n'a été observé par le propriétaire durant les événements. Le niveau piézométrique n'a pas pu être mesuré lors de la visite du 28/05/15.

3.3. MESURES DISPONIBLES DURANT L'ÉVÈNEMENT

Ainsi qu'il a été vu précédemment (§ 2.3.) aucun niveau piézométrique et aucune donnée hydrométrique représentatifs du secteur expertisé ne sont disponibles

Les données de la station hydrométrique de St Pandelon sur le Luy, qui draine la nappe du secteur étudié, fournissent des indications sur le régime hydraulique de ce cours d'eau pendant les événements (§ 2.3.).

L'illustration 11 montre les débits journaliers mesurés en 2014 sur cette station. Un pic de 309 m³/s a été mesuré le 30 janvier 2014. Cette valeur est proche de la fréquence décennale qui est de 310 m³/s d'après la banque HYDRO.

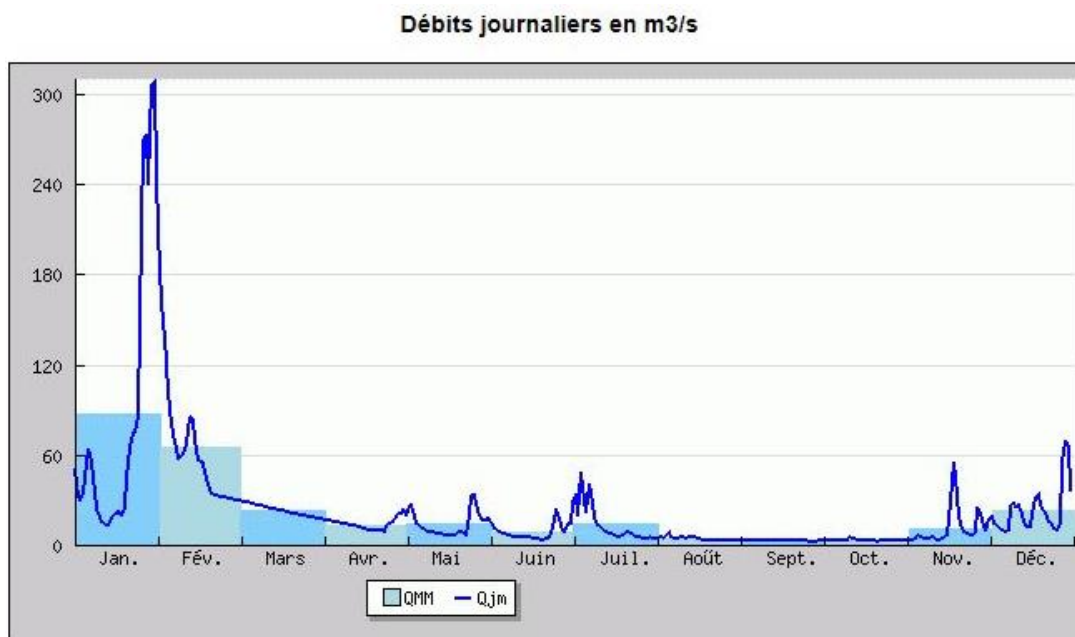


Illustration 11 - chronique hydrométrique enregistrée en 2014 sur la station Q 3464010 « le Luy à St-Pandelon » (40)
d'après <http://www.hydro.eaufrance.fr/>

Cette valeur n'atteint pas le débit maximal instantané enregistré qui est de 514 m³/s mesuré le 06/03/99 (Illustration 12).

Maximums connus (par la banque HYDRO)		
Débit instantané maximal (m ³ /s)	514.0 #	6/03/1999 21:06
Hauteur maximale instantanée (cm) *	653	29/01/2014 20:30
Débit journalier maximal (m ³ /s)	487.0 #	7/03/1999

Illustration 12 – débit instantané et journalier maximaux enregistrés sur la station Q 3464010 « le Luy à St-Pandelon » (40) d'après <http://www.hydro.eaufrance.fr/>

4. Diagnostic

Compte-tenu des informations consultées par le BRGM, de l'analyse géologique et hydrogéologique de la commune et de la visite du site le 28/05/15, il apparaît que le secteur expertisé est situé au droit de la formation des sables des Landes qui comporte une nappe libre drainée par plusieurs ruisseaux s'écoulant en direction du Luy.

Le toit de cette nappe est situé à une faible profondeur : moins de 10 m par rapport au terrain naturel.

La persistance de l'inondation de la cave de M. Pastor pendant au moins 2 semaines ainsi que la nécessité de mettre en œuvre un pompage pour rabattre le niveau de l'eau, traduisent vraisemblablement la survenue d'un phénomène de remontée de nappe.

Ce phénomène est à mettre en relation avec le cumul pluviométrique qualifié d'exceptionnel par Météo France pour la période de l'automne 2013 jusqu'au 1^{er} février 2014, qui a apporté une importante lame d'eau aux sols entraînant une élévation de la surface piézométrique de la nappe.

5. Conclusions

L'inondation qui a touché le sous-sol de l'habitation située 20 route de l'église de Cambran sur le territoire de la commune de Saignac-et-Cambran (département des Landes) pour la période janvier-février 2014, est , compte-tenu des éléments à notre disposition, attribuable à un phénomène de remontée de nappe résultant d'une situation piézométrique de hautes eaux alimentées par des cumuls pluviométriques excédentaires.

6. Annexes

Annexe 1 - Fiche CERFA de demande communale

Loi n° 82-600 du 13 juillet 1982
Modifiée



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DEMANDE COMMUNALE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Localisation du phénomène	
Commune :	294 SAIGNAC et CAMBRAN 40180
Département :	40 LANDES
Arrondissement :	40100 DAX - Canton DAX-SUD

Date et heure du phénomène	
Du :	25 JANVIER 2014 13h au 1 ^{er} FÉVRIER 2014

Identification du phénomène	
A. Inondations	
A1 - inondation par débordement d'un cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
préciser le ou les cours d'eau concernés: LE LUY	
(ex : rivière de Charente, Ruisseau du moulin, ru des graves...):	
A2 - inondation par ruissellement et coulée de boue associée	<input type="checkbox"/>
A3 - inondation par remontée de nappe phréatique	<input checked="" type="checkbox"/>
B. Crue torrentielle	<input type="checkbox"/>
C. Phénomènes liés à l'action de la mer (submersion marine et érosion marine)	<input type="checkbox"/>
D. Mouvement de terrain	<input type="checkbox"/>
E. Sécheresse/Réhydratation des sols	<input type="checkbox"/>
F. Séisme	<input type="checkbox"/>
G. Vent cyclonique	<input type="checkbox"/>
H. Avalanche	<input type="checkbox"/>

Mesures de prévention existantes et envisagées
(études ou travaux, prise en compte dans le POS, PPR, arrêté de mise en péril...)
Plan Communal de Sauvegarde

Nombre de bâtiments endommagés
déclarés à ce jour → 10

Fait à, SAIGNAC et CAMBRAN le: 10 FÉVRIER 2014

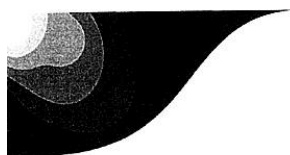
LE MAIRE
(cachet de la mairie)

A. Forsans

A. FORSANS



Annexe 2 - Rapport météorologique de Météo France



RAPPORT METEOROLOGIQUE

Procédure de reconnaissance de catastrophe naturelle
" Inondations, coulées de boue, remontée de nappe phréatique "

Précipitations du 25 janvier au 01 février 2014

Destinataire : SIDPC- Préfecture des LANDES

Commune concernée : SAUGNAC-ET-CAMBRAN (INSEE 40294)

I - Situation générale

Les 3 premières semaines de janvier 2014 sont maussades avec des passages perturbés alternant avec de courtes périodes d'accalmie. A partir du 22 janvier, et jusque début février, dans un régime oscillant entre ouest et nord-ouest, les perturbations se font plus actives et s'enchaînent rapidement avec en particulier 3 journées consécutives où l'on observe d'importants cumuls, les 27, 28 et 29.

II - Localisation des phénomènes météorologiques :

Il pleut tous les jours sur l'ensemble du département des Landes à partir du 17 janvier avec des sols gorgés d'eau et des rivières bien saturées.

La commune de Saignac-et-Cambran se situe à moins de 10 km de la station météorologique de Dax dont les mesures montrent que pour la période étudiée l'épisode pluvieux le plus significatif, au regard des cumuls compris entre 1 heure et 48 heures, est caractérisé par les précipitations enregistrées entre le 27 janvier à 19h24 légales et le 29 janvier à 19h24.

III - Hauteur des précipitations

La station météorologique de Dax a relevé 83,5 mm entre le 27 janvier à 19h24 légales et le 29 janvier à 19h24 légales

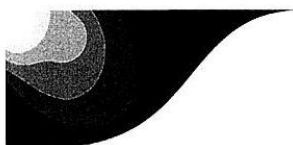
Je retiens donc le cumul maximal suivant sur la commune de Saignac-et-Cambran : 83,5 mm en 48 heures.

IV - Durée de retour des précipitations

Commune demanderesse	Observation/estimation		Statistique	
	Quantification	Référence de l'expertise	Quantile décennal	Station représentative et méthode
Saignac-et-Cambran	83,5 mm en 48 heures	Station de Dax	98,0 mm en 48 heures	Méthode Shyreg sur Saignac-et-Cambran

Page 1/2

NB. : La vente, la rediffusion des informations reçues en l'état ou sous forme de produits dérivés est strictement interdite sans l'accord de METEO-FRANCE



RAPPORT METEOROLOGIQUE

Procédure de reconnaissance de catastrophe naturelle
 " Inondations, coulées de boue, remontée de nappe phréatique "

Précipitations du 25 janvier au 01 février 2014

Destinataire : SIDPC- Préfecture des LANDES

Commune concernée : SAUGNAC-ET-CAMBRAN (INSEE 40294)

V- Analyse complémentaire relative à la remontée de nappe phréatique

Pour la saison 2013/2014, la période de recharge des nappes phréatiques démarre le 1^{er} octobre 2013. Les inondations signalées sur la commune de Saugnac-et-Cambran étant datées du 25 janvier au 1^{er} février, l'analyse va porter sur la période comprise entre le 1^{er} octobre 2013 et le 1^{er} février 2014.

Commune demanderesse	Observation/estimation		Statistique	
	Quantification	Référence de l'expertise	Neuvième décile calculé sur la série représentative disponible	Référence de l'expertise
Saugnac-et-Cambran	679,8 mm du 1 ^{er} octobre 2013 au 01 février 2014	Station de Dax	665,1 mm du 1 ^{er} octobre au 01 février	Station de Dax (10/1958-02/2013)

VI – Avis de l'expert météorologique

Mon avis d'expert météorologique sur la base des éléments contenus dans ce rapport est le suivant :

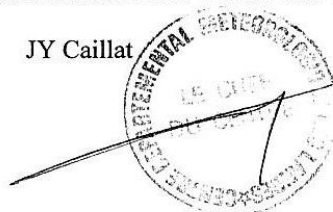
Avec une durée de retour inférieure à 10 ans, les précipitations qui ont touché la commune de Saugnac-et-Cambran du 27 au 29 janvier 2014 ne présentent pas un caractère exceptionnel. L'étude sur des pas de temps plus courts aboutit à une conclusion identique.

En revanche, le cumul pluviométrique estimé sur la commune de Saugnac-et-Cambran sur la période de recharge des nappes phréatiques du 1^{er} octobre 2013 au 1^{er} février 2014, dépasse le 9^{ème} décile ; ce cumul peut être considéré comme exceptionnel.

Rapport rédigé à partir des éléments disponibles le 14/02/2014

Le Chef du Centre Départemental Météo-France des Landes

JY Caillat



Page 2/2

NB. : La vente, la rediffusion des informations reçues en l'état ou sous forme de produits dérivés est strictement interdite sans l'accord de METEO-FRANCE

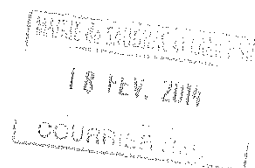
Annexe 2 – courrier de M Pastor adressé à M. le Maire de Sagnac-et-Cambran

Sagnac le 18-02-2014

Monsieur PASTOR Maurice
20, rte de l'église de Cambran
40180 – Sagnac et Cambran

à

Monsieur le Maire de Sagnac
40180 – Sagnac et Cambran



Objet – dégâts des eaux pluviales

Je me permets de vous écrire afin de vous signaler les désagréments qui me sont causés par les inondations de ces derniers jours ;

J'ai une cave , dans cette cave cimentée, s' y trouvent beaucoup d'affaires:--
(congélateur, cumulus , conserves, vin, appareils électriques, tondeuses, vélos, outils etc ;;;)

Depuis 1989, que j'habite à Sagnac je n'ai jamais eu d'eau dans cette cave.

Or, en 2013, la nappe phréatique étant très haute, j'ai eu la surprise, pour la 1er fois, d'avoir un cm d'eau au sol. Craignant une récédive, pour parer à ce problème j'avais fait un trou pour placer un vide-cave.

Ces dernières pluies, abondantes et constantes ont provoqué des inondations partout ; de ce fait ma cave a été inondée jusqu'à hauteur de 25cm..

Malgré, plusieurs pompes qui aspiraient, l'eau arrivant très vite, il m'a fallu en acheter une autre en supplément.

Ces pompes travaillant sans cesse sont inutilisables aujourd'hui !! En ce moment une pompe fonctionne jour et nuit mais le sable remonte, ce qui m'oblige à l'enlever à la main. Ces pompes ne sont pas conçues pour absorber ce sable .

En fait, je n'ai pas trouvé de solution, l'eau arrive toujours dans la cave ; il me faudra attendre les beaux jours pour entreprendre des travaux.

Lors de votre passage, vous avez pu constater tous mes ennuis actuels ;;; autant matériels que financiers. /

- deux pompes inutilisables
- le cumulus n'a pu être relevé, est déjà en partie rouillé, et est encore dans l'eau.

- La dernière pompe en fonctionnement lâchera rapidement en raison de la fréquence du débit et du sable qui passe.

En plus, de ces ennuis un élément pas négligeable, mon âge, il m'est difficile de mener à bien cette situation.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, j'espère une aide , si cela est possible et je compte sur vous.

En vous remerciant, je vous prie d'accepter mes sincères salutations.



Géosciences pour une Terre durable

brgm

Centre scientifique et technique

3, avenue Claude-Guillemain
BP 36009 - 45060 Orléans Cedex 2 - France
Tel. 02 38 64 34 34

Direction Régionale Auvergne

12, avenue des Landais
63170 Aubière – France
Tél. : 04.73.15.23.00